2023-2024 COUR DES MARGUERITES

association loi 1901 • siège : 1 rue Jean Jaurès 92160 ANTONY contact@courdesmarguerites.fr • 06 95 27 26 71 • www.courdesmarguerites.fr



FICHE D'INSCRIPTION

ATELIERS HEBDOMADAIRES

Prénom :	● Est autorisé à rentrer seul : □ oui □ non
Nom :	• Accepte que son image puisse être utilisée (aux seules fins d'illustration
	des activités de l'association, sans mention de nom) : 🗖 oui 🗖 non
Âge:	• Souhaite ou accepterait un atelier à distance : 🗖 oui 🗖 non
	Pendant l'atelier, l'accompagnant souhaite aider à préparer les
Pendant l'atelier, téléphone d'urgence	loisirs créatifs (découpages) : 🗖 oui 📮 non
CLANGUE (1 fiche par langue)□ anglais□ allemand	L'engagement pour nos ateliers hebdomadaires est un forfait de 30 séances (ou au prorata des séances restantes à partir de la 4° séance, selon les conditions indiquées dans le Règlement intérieur) Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande et sou conditions.
🗖 espagnol 🗖 italien	PARTICIPATION AUX FRAIS
→ ADULTE	Toutes langues (forfait pour 30 séances)
jour(s) souhaité(s)	
ou heure(s) souhaitée(s)	
	☐ atelier de 1h15 (13-17 ans) : 624 €
ENFANT (1 fiche par enfant)	□ atelier de 1h30 (adultes) : 749 €
□ 2 ans (Birdies) □ 3-4 ans (Mice) □ 5-6 ans (Frogs)	REMISES (uniquement sur la participations aux frais) Les remises ne sont pas cumulatives, la plus favorable au membre est automatiquement appliquée.
D 5-6 ans (Frogs) 7-8 ans (Rabbits) 9-10 ans (Tigers) 11-12 ans (Lions) 13-14 ans (Teens1) 15-17 ans (Teens2) JOUR mardi jeudi vendredi wercredi samedi	FRATRIE: remise de 15 % à partir du deuxième enfant (2 enfants suivant chacun un atelier de 1 h : 499 € + 424 € = 923 €)
등 별 및 11-12 ans (Lions) 문문 및 13-14 ans (Teens1)	CUMUL: remise de 10 % pour tout autre atelier (hebdomadaire, vacances)
11-12 ans (Lions) 13-14 ans (Teens1) 15-17 ans (Teens2) JOUR	CARTE 11-25 : remise de 11 % sur présentation de la "Carte 11-25" d'Antony (atelier de 1 h : 444 € ; de 1 h 15 : 555 €)
De Jour	Pour tout autre cas, nous consulter.
종 및 🗖 mardi	Tour tout autre cas, nous consulter.
□ mardi □ seudi □ vendredi □ mercredi □ samedi	RÈGLEMENT*:
© E □ vendredi	REGLEWIEN I^.
mercredi	paiement groupé ? 🗖 non 🗖 oui, avec
Sep Samedi	Frais de participation à l'atelier
HORAIRE (mardi, jeudi ou vendredi) 16h-17h 17h-18h 18h-19h 19h-20h (mercredi ou samedi) 9h-10h 10h-11h 11h-12h 12h-13h 13h-14h 14h-15h 15h-16h 17h-18h	atelier(s), soit : €
1 6 0 1 1 6 h - 1 7 h	Déjà membre ?
% के □ 17h-18h	Cotisation annuelle (à régler à part, non récupérable)
17h-18h 18h-19h 19h-20h (mercredi ou samedi)	x10 € :€
19h-20h	Nouveau membro 2 (nancez à jaindre un bulletin d'adhésion)
(mercredi ou samedi)	Nouveau membre ? (pensez à joindre un bulletin d'adhésion)
2 9h-10h	Réglé :
□ 10h-11h	☐ en espèce ☐ en chèque
10h-11h 12h-12h 12h-13h 13h-14h 14h-15h	(à l'ordre de : COUR DES MARGUERITES)
्रे च्रि □ 12h-13h	Esit à Antony la .
g □ 13h-14h	Fait à Antony, le :
5 2 □ 14h-15h □ 15h-16h	Signature du responsable légal
13h-16h	
17h-18h	* Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement complet sont
☐ 18h-19h (mercredi uniquement)	prises en compte.
☐ 19h-20h (mercredi uniquement)	☐ Besoin d'une facture (CE, entreprise)
= 1711 2011 (mercrear aniquement)	a besom a une facture (OL, entreprise)

Extraits du Règlement intérieur de l'association Cour des MARGUERITES

(le Règlement intérieur est consultable au siège de l'association et sur notre site www.courdesmarguerites.fr)

Titre 3 Code de bonne conduite

Les accompagnateurs

Il est demandé aux personnes accompagnant ou venant chercher les participants aux ateliers de respecter le déroulement des ateliers, notamment en n'interrompant pas ceux-ci en arrivant en avance ou en venant rechercher le participant en retard.

Merci de nous avertir si la personne venant chercher un participant mineur n'est pas celle qui l'a accompagné. Pour des raisons de sécurité, les participants mineurs n'ont pas le droit de quitter l'atelier sans l'accord d'un animateur ou personne d'encadrement.

Les participants

Les participants aux ateliers s'engagent à respecter les autres, à ne pas s'en moquer ou à les critiquer, à ne pas perturber le bon déroulement des ateliers, à suivre les consignes de silence ou d'apaisement, à ne pas quitter la pièce sans en avoir l'autorisation, et encore moins sortir du local sans autorisation.

Pour tous

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans toutes les pièces susceptibles d'accueillir des membres de l'association ou des personnes accompagnant les mineurs. D'une manière générale, les membres de l'association, les accompagnateurs et représentants légaux des adhérents mineurs s'engagent à se conduire courtoisement et dans le respect des lois et des bonnes manières.

Titre 4 Engagement et forfait

Les ateliers hebdomadaires sont prévus pour un forfait de trente

séances. Pour toute inscription à un atelier hebdomadaire, la participation aux frais est due au prorata du nombre de séances restantes, dès que le nombre de séances restantes est inférieur à quatre-vingt-dix pour cent du nombre de séances totales prévues.

Des facilités de paiement fractionné peuvent être accordées, elles ne constituent en aucun cas un engagement partiel.

Sachant que les ateliers hebdomadaires ne réunissent que six participants au maximum, ils ne seront ouverts ou maintenus, sauf exception, que si cinq participants s'acquittent des frais de participation à l'année.

Les ateliers ne sont ouverts qu'aux adhérents de l'association ou au public de ses membres partenaires, toutefois des "invités" peuvent participer à une unique séance dite d'essai sous leur entière responsabilité s'ils n'acceptent pas d'adhérer préalablement à l'association, l'association ne sachant être tenue responsable des dommages et accidents qui pourraient survenir durant cette séance d'essai. La séance d'essai n'est gratuite que si elle ne débouche pas sur une inscription.

Pour toute rétractation signalée moins d'une semaine avant la première séance concernée, le remboursement de la participation aux frais sera soumis à l'approbation du bureau. Seuls les ateliers à distance sont soumis au cadre légal du délai de réflexion, actuellement de 7 jours, calculé à compter de la date de signature de la fiche d'inscription.

Titre 5 Remises

Une remise de quinze pour cent est accordée aux membres dont au moins un frère ou une sœur est également membre.

Une remise de dix pour cent sur les ateliers de vacances est accordée aux membres qui suivent un atelier hebdomadaire.

Une remise de dix pour cent est accordée aux membres qui suivent un atelier hebdomadaire pour tout autre atelier hebdomadaire, dans la même langue ou une autre langue.

Une remise de onze pour cent est accordée aux détenteurs de la "carte du 11" du service jeunesse de la ville d'Antony.

Les remises ne sont pas cumulables, la plus favorable au membre de l'association est automatiquement appliquée.

Titre 6 Absences et rattrapages

Les absences doivent être signalées le plus tôt possible. Seules les absences préalablement signalées pourront donner lieu à un rattrapage, uniquement pour les ateliers hebdomadaires. Ces rattrapages restent des mesures exceptionnelles, et n'ont lieu que dans la mesure du possible.

Titre 7 En cas de crise sanitaire

En cas de crise sanitaire, nos ateliers se tiendront en présence ou à distance. Les horaires préalablement convenus seront susceptibles d'être adaptés à la situation. Aucun dédommagement ne sera accordé en cas de changements imposés par décision gouvernementale.